

Délibération n° 2022 – II - 007

**Procès-Verbal de remise d'ouvrages achevés projet Isère amont**

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszlo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	Pouvoir à F. Mulyk
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Marie Breuil : GAM  
Dominique Milleret : ELEGIA

SYMBHI : Jacques Henry / Bertrand Joly / Anne-Sophie Drouet / Michel Pinhas / William Huchet / Benjamin Rey / Simon Nadeau / Cécile Albano / Nadine Capellaro

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

L'opération « Isère Amont », portée par le SYMBHI, a pour objectif la protection des zones urbanisées contre les crues de l'Isère entre Grenoble et Pontcharra à hauteur de la crue bi centennale, la mise en valeur des milieux naturels liés à la rivière et le développement des loisirs sur les berges.

Dans le cadre de cette opération, le SYMBHI réalise des champs d'inondation contrôlés (CIC) afin d'écarter le débit de l'Isère en crue dans des zones naturelles et agricoles.

Ces champs d'inondation contrôlée comprennent des ouvrages dont la gestion doit être assurée par d'autres collectivités ou par AREA. C'est le cas :

- pour le Département, d'ouvrages de communication intra/inter CIC et ouvrages de vidange de CIC implantés sous les voiries départementales.
- pour AREA, d'ouvrages de protection de la plateforme autoroutière de l'A41 au péage de Crolles;
- pour les communes, de haltes vertes et parking réalisés pour faciliter les loisirs sur les berges (vélo, promenade) ainsi que d'ouvrages de franchissement de chantournes ou d'ouvrages pluviaux repris par le projet.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les services concernés (à travers des conventions de travaux, des réunions de présentation, des échanges en cours de travaux et post-travaux). Ils font aujourd'hui l'objet de procès-verbaux de remise d'ouvrages achevés.

Ces procès-verbaux recensent précisément les ouvrages remis en gestion, fournissent les plans de recollement correspondant et précisent les obligations du gestionnaire en termes d'entretien. Les procès-verbaux de remise en gestion des ouvrages au Département, à AREA ainsi qu'à la commune de Crolles sont présentés en annexe.

Les travaux ont été réalisés au cours de la Tranche 2&3 de l'opération Isère Amont.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver les procès-verbaux de remise d'ouvrages achevés à AREA, la commune de Crolles, et le Département de l'Isère, et d'autoriser le Président à les signer.

Fait à Grenoble, le 10 mai 2022

Extrait certifié conforme,  
Le Président

Fabien Mulyk